



Agence d'intérim veut écraser contrat en cours

Par Fianchetto79

Bonjour,

Je suis actuellement en mission depuis 1 mois et demi et mon contrat est sensé durer jusqu'à la mi juin. Seulement voilà, j'ai eu beau faire de mon mieux, je n'ai pas fait l'affaire, et mon agence d'interim souhaite que je re-signe un contrat d'Interim du 2 Avril 2024 au 17 Mai 2024 qui écrasera le précédent (dont la carence commence le 15 Juin 2024), afin de se séparer de moi le plus tôt possible.

Est-ce légal ?

Si je refuse , est-ce possible que je signe une sorte de compromis : partir avant la carence et obtenir un dédommagement financier ?

Merci

Par kang74

Bonjour

Je ne comprends pas cette histoire de carence qui commencerait le 15 Juin alors que la fin de contrat serait au 17 Mai, alors que de toute évidence il y a peu de chance que votre mission soit renouvelée .

Ben si votre mission s'arrête au 17 Mai, vous pouvez partir au 17 Mai .

Si vous refusez que votre contrat soit modifié ben vous partirez le 15 Juin si on n'entame pas une procédure pour vous faire partir avant .

Un dédommagement financier ? A quel titre ?

Vous aurez vos indemnités de fin de contrat, comme prévue .

Par Fianchetto79

Bonjour,

Le contrat A en cours dure du 2 avril 2024 au 31 juin 2024 (carence le 15 juin)

Comme je n'ai pas fait l'affaire, mon agence d'intérim souhaite que je signe un contrat B (qui écraserait le contrat A) qui dure du 2 avril 2024 au 17 mai 2024 afin de se séparer de moi le plus tôt possible.

Est-ce légal ?

Si je refuse de signer le contrat B , est-ce possible que je signe une sorte de compromis : partir avant la carence du contrat A et obtenir un dédommagement financier ?

Merci